



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »**

Art. 78 et 83 loi du 24/07/66

Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Nathalie BEIGNON agissant en qualité de ECE

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 230 € a été versée à un compte bloqué

Pour la société en formation SARL A.H CORPORATE.

A l'agence de ESPACE ENTREPRISES BORDEAUX METROPOLE.

Le versement se décompose comme suit :

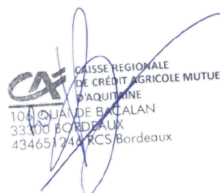
Dépositaire	Montant
HAJAR AKRIVOS	230 €
TOTAL	230 €

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Mérignac

le 20/12/2023

Signature,


CAISSE RÉGIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
D'AQUITAINE
106 QUAI DE BACALAN
33300 BORDEAUX
434651246 RCS Bordeaux